

RAPPORT ANNUEL 20₂₄



sur le prix et la qualité du service public
de prévention et gestion des déchets



Sommaire

PROPOS INTRODUCTIF	3
PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS	4
Le territoire desservi par le service Déchets	
L'organisation du service	
Les modes de précollecte et collecte	
Les conventions entre la CAPFT et les éco-organismes	
Le Pass Déchet' : la « pierre angulaire » du système de gestion	
INDICATEURS TECHNIQUES - La collecte des déchets : organisation et données chiffrées	11
Les ordures ménagères résiduelles	
Les biodéchets	
Les emballages	
Les papiers et les cartons	
Les emballages, papiers et cartons : résultats cumulés	
Le verre	
La composition de la collecte sélective des emballages	
Les déchets verts	
La collecte des textiles – linges – chaussures	
Les déchets collectés en déchetteries	
Les déchets des communes (services techniques)	
INDICATEURS TECHNIQUES - Le traitement des déchets : organisation et données chiffrées	23
Exutoires des principaux flux	
Synthèse des flux traités	
Le traitement des déchets	
INDICATEURS FINANCIERS	27
Financement du service : Dépenses et recettes du budget annexe « Déchets » 2024	
Coût complet par étape technique et par flux	
Les soutiens et ventes de matériaux	
Coût aidé par flux toutes étapes confondues	
ÉVOLUTION DEPUIS 2021	32
Evolution de 2021 à 2024 des coûts aidés (en € HT/hab.)	
Evolution de 2021 à 2024 des ratios collectés (en kg/hab./an)	
PRÉVENTION ET SENSIBILISATION	35
Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	
Suite de la promotion du compostage individuel et collectif	
ÇA S'EST PASSÉ EN 2024...	38
Poursuite du déploiement de la collecte des biodéchets	
Mise en service de nouveaux conteneurs enterrés	
Acquisition de nouveaux véhicules	
La collecte des mégots de cigarettes en déchetterie	
Signature de la nouvelle R.E.P PMCB	
PERSPECTIVES 2025	44



Propos introductif

La Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville (CAPFT) dispose depuis le 1^{er} janvier 2015 de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie », à savoir la lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutiens aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les compétences transport et traitement des déchets ont été confiées au Syndicat Mixte de transport et de traitement des Déchets de Lorraine Nord (SYDELON).

Ainsi, la CAPFT, compétente en matière de collecte des déchets, a établi le présent rapport conformément du code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ayant l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

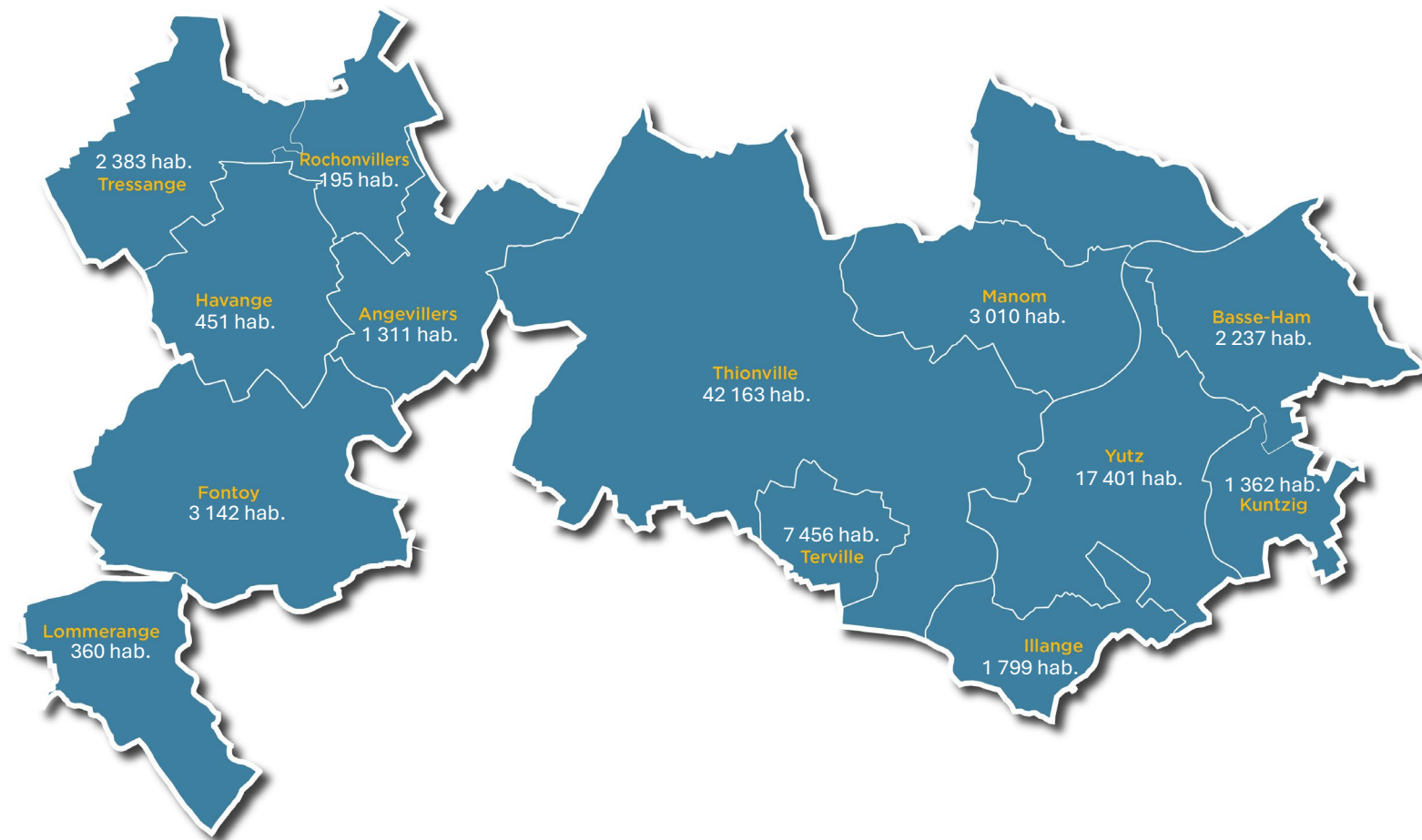


PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS



Le territoire desservi par le service Déchets

La Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville regroupe **13 communes** et compte **83 270 habitants** (populations municipales - INSEE 2021) répartis sur une zone géographique de 156 km².



////// L'organisation du service

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, la **collecte des déchets s'effectue en régie, par les agents de la collectivité**, sur l'ensemble du territoire.
Les déchetteries sont également exploitées en régie.

Le **SYDELON**, Syndicat mixte de Transport et de Traitement des déchets assure quant à lui la location des bennes, leur transport (confié à la société **CITRAVAL** dans le cadre d'un marché de prestation) et le **traitement des déchets**.



► MERCI !

28 février, il est 6h du matin et les agents de collecte sont déjà sur le terrain.

24 ripeurs et 15 chauffeurs œuvrent chaque jour, par tous les temps, pour notre confort... **merci à eux.**



Déchetterie de Yutz

Source : Journal de l'Agglo



Les modes de précollecte et collecte

Selon la typologie d'habitat, les collectes d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr), emballages ménagers et biodéchets sont effectuées :

- **Soit en porte-à-porte** : l'habitant dispose d'un contenant individuel et le service de collecte est effectué devant ou à proximité de son domicile.
 - **75 % de la population bénéficie d'une collecte « en porte-à-porte »** pour les ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers et pour les biodéchets,
 - En habitat pavillonnaire/individuel : les habitants sont dotés de bacs roulants pour les OMr (cuve grise / couvercle vert), pour les biodéchets (cuve grise / couvercle brun) et de sacs transparents pour les emballages ménagers,
 - En habitat collectif : les immeubles sont équipés de bacs roulants pour les ordures ménagères (cuve grise / couvercle vert), pour les biodéchets (cuve grise / couvercle brun) et pour les emballages (cuve grise / couvercle jaune).

En 2024, 14 525 bacs ont été achetés pour les nouvelles constructions et pour le remplacement des bacs détériorés et 1 092 520 sacs transparents ont été fournis aux habitants.



- **Soit en apport volontaire** : l'habitant dispose d'un contenant collectif à proximité de son domicile.
 - **25 % de la population bénéficie d'une collecte « en apport volontaire »** pour les OMr, les biodéchets et les emballages ménagers,
 - 4 types de points d'apport volontaire sont installés sur le territoire : des claustras abritant des bacs, des conteneurs aériens, des conteneurs enterrés et des abribacs.

*347 bornes « ordures ménagères »,
290 bornes « emballages » et 104 abribacs « biodéchets » sont
installées sur le territoire.*



→ Les autres déchets sont collectés au moyen de conteneurs ou bennes répartis sur le domaine public :



Les papiers
À Basse-Ham, Kuntzig,
Thionville et Yutz



Le verre



Les textiles



Les déchets verts
À Angevillers, Fontoy, Havange, Lommerange,
Rochonvillers et Tressange

→ En déchetteries :

Déchetterie de Havange

Chemin de Bure à Havange
Lundi et jeudi de 9h à 13h
Mardi et vendredi de 14h à 18h30
Mercredi et samedi de 9h à 18h

Déchetterie de Thionville

Chemin des Déportés et des Résistants à
Thionville*



















Déchetterie de Veymerange

ZAC Metzange-Buchel à Thionville-
Veymerange*

Déchetterie de Yutz

Chemin de Grenelle à Yutz*

* Ouvertes du lundi au samedi de 8h à 18h30

 D3E - Déchets d'Équipements Électroniques et Électroniques	 Pneus déjantés	 Carton	 Papier	 Pots et bidons souillés vides	 DDS Déchets Diffus Spécifiques (antigel, nettoyant, peinture...)
 Cartouches d'encre	 Piles, accumulateurs et batteries	 Huiles minérales et végétales	 Déchets verts	 Tout-venant (plastique, polystyrène...)	 Bois
 Capsules Nespresso	 Meubles	 Déchets de construction domestique (déblais, gravats...)	 Métaux, ferraille	 Verre	 Textile

→ Au moyen de bennes installées sur un site communal :



Les déchets verts
À Illange et à Manom

Les conventions entre la CAPFT et les éco-organismes

ZOOM SUR LA RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR (REP)

La Responsabilité Elargie du Producteur est basée sur le principe du « pollueur-payeur » : les entreprises, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie.

La REP transfère tout ou partie des coûts de gestion des déchets vers les producteurs. Pour s'acquitter de leurs obligations, les producteurs font, en général, le choix de mettre en place des structures collectives à but non lucratif agréées par l'Etat, appelées éco-organismes.

Pour chaque produit mis sur le marché, le producteur verse une écocontribution à l'éco-organisme auquel il adhère. Son montant est directement lié au type de produit mis sur le marché et au coût de la gestion du déchet en fin de vie. Les écocontributions permettent ainsi de financer l'ensemble des obligations des producteurs (prévention, réemploi, collecte, tri, recyclage des déchets, sensibilisation...).

A ce jour, une douzaine de filières à REP existe en France : la Communauté d'Agglomération conventionne ainsi avec chacun des éco-organismes afin de bénéficier de soutiens financiers et/ou techniques (voir la liste ci-contre).

2024 : Signature d'un nouvel agrément

La REP ayant été étendue pour les **Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB)**, la Communauté d'Agglomération a signé une nouvelle convention avec quatre nouveaux éco-organismes rassemblés sur un organisme coordonnateur, l'**OCAB**.



EcoLogic pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E), les articles de bricolage et de jardinage thermiques, et les articles sport et loisirs



Ecosystem pour les lampes (ampoules)



Eco DDS pour les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) et les outils du peintre



Re_Fashion pour les Textiles-Linges-Chaussures



Aliapur pour les pneus



Corepile pour les piles



DASTRI pour les Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI)



EcoMaison pour les déchets d'ameublement, les articles de jardinage et de bricolage et les jouets

Le Pass Déchet' : la « pierre angulaire » du système de gestion

La Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville met à disposition de chaque foyer du territoire une carte personnalisée, le **Pass Déchet'**. De format carte de crédit, ce pass nominatif comporte un code barre personnalisé.

Il suffit de présenter cette **carte en mairie pour retirer ses sacs plastique**, ou à **l'entrée de l'une des quatre déchetteries** du territoire afin de s'identifier comme résident d'une des 13 communes de l'Agglo.

Les données recueillies via le formulaire sont intégrées au logiciel « déchets » afin de créer un compte pour chaque foyer. Ce logiciel « déchets » permet également de :

- **gérer l'ensemble des contenants** (bacs roulants et conteneurs aériens ou enterrés), progressivement étiqueté et identifiable grâce à un code-barres,
- **traiter efficacement les demandes d'usagers** quant à d'éventuelles demandes de livraison, réparation ou remplacement de bac.

De plus, il est utile dans la réalisation de planning d'interventions et dans le suivi des différentes prestations.



Chaque foyer de l'agglomération doit donc se doter gratuitement de ce Pass Déchet', en remplissant directement le formulaire accessible sur le portail citoyen à l'adresse : <https://www.agglo-thionville.fr/mes-demarches-1>



INDICATEURS TECHNIQUES

La collecte des déchets : organisation et données chiffrées





Les Ordures Ménagères Résiduelles



→ 272,88 kg/hab/an (- 0,11 kg/hab./an par rapport à 2023)

Communes	Population municipale	Fréquence de collecte*	Jours de collecte	Tonnage 2024 (en tonnes)		Moyenne par habitant (en kg/hab/an)	Evolution par rapport à 2023
ANGEVILLERS	1 311	C1	Mardi	256,41	312,90	254,89	- 28,61 kg/hab/an
ANGEVILLERS - apport volontaire		C1	-	56,49			
FONTOY	3 142	C1	Mercredi	754,70	905,33		
FONTOY - apport volontaire		C1	-	150,63			
HAVANGE	451	C1	Mardi	103,89			
LOMMERANGE	360	C1	Mardi	82,94			
ROCHONVILLERS	195	C1	Mardi	44,93			
TRESSANGE	2 383	C1	Lundi	548,84			
BASSE-HAM	2 237	C1	Mardi	448,16	549,07		
BASSE-HAM - apport volontaire		C1	-	100,91			
ILLANGE	1 799	C1	Mardi	454,23			
KUNTZIG	1 362	C1	Mardi	327,22	341,63		
KUNTZIG - apport volontaire		C1	-	14,41			
MANOM	3 010	C1	Lundi	589,24	664,56		
MANOM - apport volontaire		C1	-	75,32			
TERVILLE	7 456	C1	Vendredi	1 196,64	1 888,60		
TERVILLE - apport volontaire		C1	-	691,96			
YUTZ - secteur 1	17 401	C1	Lundi	3 224,54	4 262,48		
YUTZ - secteur 2		C1	Mardi				
YUTZ - secteur 3		C1	Mercredi				
YUTZ - secteur 4		C1	Jeudi				
YUTZ - apport volontaire		C1	-			1 037,94	
THIONVILLE - secteurs 1 , 5	42 163	C1	Lundi	9 174,18	12 563,45		
THIONVILLE - secteurs 2, 6		C1	Mardi				
THIONVILLE - secteurs 3, 7		C1	Jeudi				
THIONVILLE - secteurs 4, 8		C1	Vendredi				
THIONVILLE - hypercentre		C2	Mardi - vendredi				
THIONVILLE - Garche-Koeking		C1	Lundi				
THIONVILLE - BMVO**		C1	Jeudi				
THIONVILLE - Elange		C1	Mardi				
THIONVILLE - Veymerange		C1	Vendredi				
THIONVILLE - apport volontaire		C1	-			3 389,27	
TOTAL	83 270			22 722,85		272,88	- 0,11 kg/hab/an

* Collecte réalisée en régie

** Beuvange - Metzange - Volkrange - Oeutringe



Les Biodéchets



Communes	Population municipale	Fréquence de collecte	Jour de collecte*	Tonnage 2024 (en tonnes)	Moyenne par habitant (en kg/hab/an)
ANGEVILLERS	1 311	C1	Lundi	71,20	1,73 kg/hab/an
THIONVILLE	42 163	C1 sur secteur 7 + Oeustrange Déploiement 2025	Lundi		
HAVANGE	3 142	Déploiement 2025	-		
LOMMERANGE	451	Déploiement 2025	-		
ROCHONVILLERS	360	Déploiement 2025	-		
FONTOY	195	Déploiement 2025	-		
TRESSANGE	2 383	Déploiement 2025	-		
BASSE-HAM	2 237	Déploiement 2025	-		
ILLANGE	1 799	Déploiement 2025	-		
KUNTZIG	1 362	Déploiement 2025	-		
MANOM	3 010	C1	Mardi (depuis nov. 2024)	7,56	
TERVILLE	7 456	C1	Mercredi (depuis nov. 2024)	12,40	
YUTZ - secteurs 1, 3	17 401	C1	Vendredi (depuis sept. 2024)	52,70	
YUTZ - secteurs 2, 4		C1	Lundi (depuis sept. 2024)		
TOTAL	83 270			143,86	

* Collecte réalisée en régie



Les Emballages



→ 45,77 kg/hab/an (- 1,29 kg/hab./an par rapport à 2023)

Communes	Population municipale	Fréquence de collecte*	Jours de collecte	Tonnage 2024 (en tonnes)		Moyenne par habitant (en kg/hab/an)	Evolution par rapport à 2023
ANGEVILLERS	1 311	C1	Vendredi	69,82	78,59	57,92	- 1,12 kg/hab/an
ANGEVILLERS - apport volontaire			-	8,77			
FONTOY	3 142		Jeudi	146,15	168,54		
FONTOY - apport volontaire			-	22,39			
HAVANGE	451		Jeudi	25,20			
LOMMERANGE	360		Jeudi	20,12			
ROCHONVILLERS	195		Vendredi	12,23			
TRESSANGE	2 383		Vendredi	149,49			
BASSE-HAM	2 237		Lundi	99,55	113,33		
BASSE-HAM - apport volontaire			-	13,78			
ILLANGE	1 799		Lundi	99,89			
KUNTZIG	1 362		Lundi	72,68	74,40		
KUNTZIG - apport volontaire			-	1,72			
MANOM	3 010		Mercredi	189,40	194,57		
MANOM - apport volontaire			-	5,17			
TERVILLE	7 456		Jeudi	250,86	311,16		
TERVILLE - apport volontaire		-	60,30				
YUTZ	17 401	Mercredi	549,26	657,79			
YUTZ - apport volontaire		-	108,53				
THIONVILLE	42 163	Mercredi	1 481,77	1 905,81	45,20	- 1,13 kg/hab/an	
THIONVILLE - Veymerange/Elange		Jeudi					
THIONVILLE - BMVOGK		Vendredi					
THIONVILLE - apport volontaire		-					424,04
TOTAL	83 270			3 811,12		45,77	- 1,29/kg/hab/an

* Collecte réalisée en régie

Les Papiers et les Cartons

Le tri de tous les papiers peut également être réalisé en apport volontaire, en complément de la collecte des emballages, dans les communes de Basse-Ham, Illange, Kuntzig, Yutz et Thionville. A cet effet, 50 conteneurs à papier sont déployés et ont permis de collecter **230 tonnes de papiers** (-37 tonnes par rapport à 2023).

A Thionville, afin de réduire les coûts de tri des emballages, une collecte spécifique des cartons est effectuée auprès des plus gros producteurs. Cette prestation est effectuée par la régie : en centre-ville, en apport volontaire au moyen de 13 conteneurs, et en porte-à-porte sur les autres quartiers.

Ce dispositif a permis de valoriser **239 tonnes de cartons** (-21 tonnes par rapport à 2023).

	Papiers*	Cartons*
	Tonnage	Tonnage
BASSE-HAM	10,36	-
ILLANGE	7,78	-
YUTZ	72,55	-
THONVILLE	139,7	239,39
TOTAL 2024	230,39	239,39
TOTAL 2023	267,88	260,84

* Collectes réalisées en régie





Les emballages, papiers et cartons : résultats cumulés

→ 51,41 kg/hab/an (- 2,10 kg/hab./an par rapport à 2023)

Communes	Population municipale	Emballages	Papiers	Cartons	Total	Moyenne 2024 par habitant (en kg/hab/an)	Evolution par rapport à 2023
ANGEVILLERS	1 311	78,59	-	-	454,17	57,92	- 1,12 kg/hab/an
FONTOY	3 142	168,54	-	-			
HAVANGE	451	25,20	-	-			
LOMMERANGE	360	20,12	-	-			
ROCHONVILLERS	195	12,23	-	-			
TRESSANGE	2 383	149,49	-	-			
BASSE-HAM	2 237	113,33	10,36	-	1 541,83	46,35	- 4,17 kg/hab/an
ILLANGE	1 799	99,89	7,78	-			
KUNTZIG	1 362	74,40	-	-			
MANOM	3 010	194,57	-	-			
TERVILLE	7 456	311,16	-	-			
YUTZ	17 401	657,79	72,55	-			
THIONVILLE	42 163	1905,81	139,70	239,39	2 284,90	54,19	- 0,66 kg/hab/an
TOTAL	83 270	3 811,12	230,39	239,39	4 280,90	51,41	- 2,10 kg/hab/an

Le Verre

→ 27,50 kg/hab/an (- 0,22 kg/hab./an par rapport à 2023)

224 conteneurs à verre sont répartis sur le territoire et ont permis de collecter 2 290 tonnes de verre en 2024*.

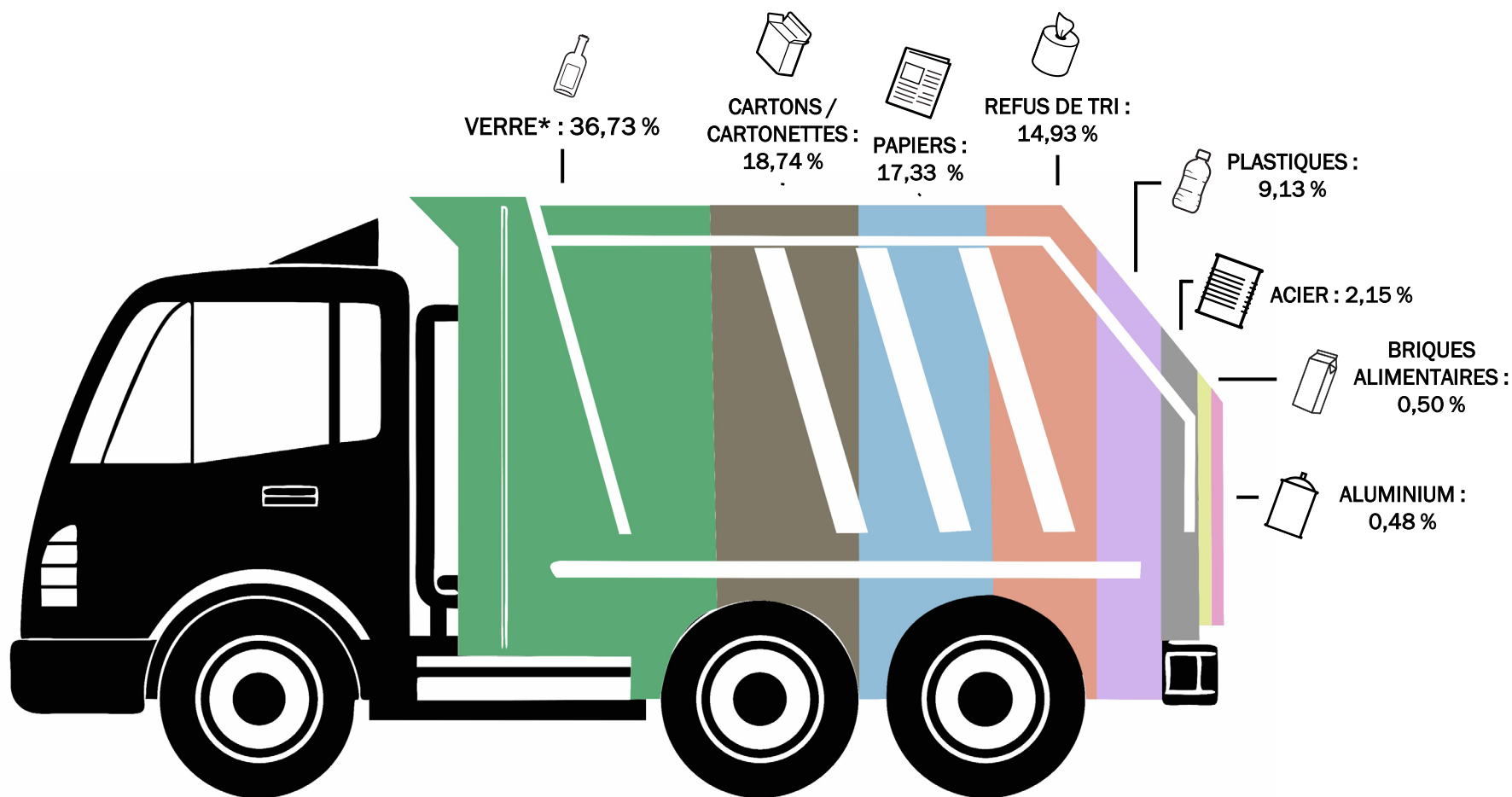


Communes	Population municipale	Tonnage 2024 (en tonnes)	Moyenne par habitant (en kg/hab/an)	Evolution par rapport à 2023
ANGEVILLERS	1 311	39,34	30,01	- 4,63 kg/hab/an
FONTOY	3 142	67,88	21,60	- 2,37 kg/hab/an
HAVANGE	451	24,88	55,17	- 5,94 kg/hab/an
LOMMERANGE	360	14,22	39,50	+ 0,41 kg/hab/an
ROCHONVILLERS	195	7,38	37,85	- 0,32 kg/hab/an
TRESSANGE	2 383	46,32	19,44	- 3,80 kg/hab/an
BASSE-HAM	2 237	85,36	38,16	+ 1,16 kg/hab/an
ILLANGE	1 799	64,10	35,63	+ 1,45 kg/hab/an
KUNTZIG	1 362	42,98	31,56	+ 2,46 kg/hab/an
MANOM	3 010	138,30	45,95	+ 0,95 kg/hab/an
TERVILLE	7 456	158,16	21,21	- 0,59 kg/hab/an
YUTZ	17 401	435,74	25,04	+ 0,77 kg/hab/an
THIONVILLE	42 163	1 165,36	27,64	- 0,32 kg/hab/an
TOTAL	83 270	2 290,02	27,50	- 0,22 kg/hab/an

* Collecte réalisée par un prestataire

La composition de la collecte sélective des emballages

L'ensemble des collectes sélectives a permis de valoriser plus de **6234 tonnes de matériaux**, réparties de la manière suivante :



* Le verre fait l'objet d'une collecte séparée des autres emballages ménagers.

Les Déchets Verts

Pour assurer la collecte des déchets verts en porte à porte sur les Commune de Thionville, Terville et de Manom, la CAPFT propose la vente de bacs roulants au prix de 40 €. En 2024, **152 bacs** ont été vendus.

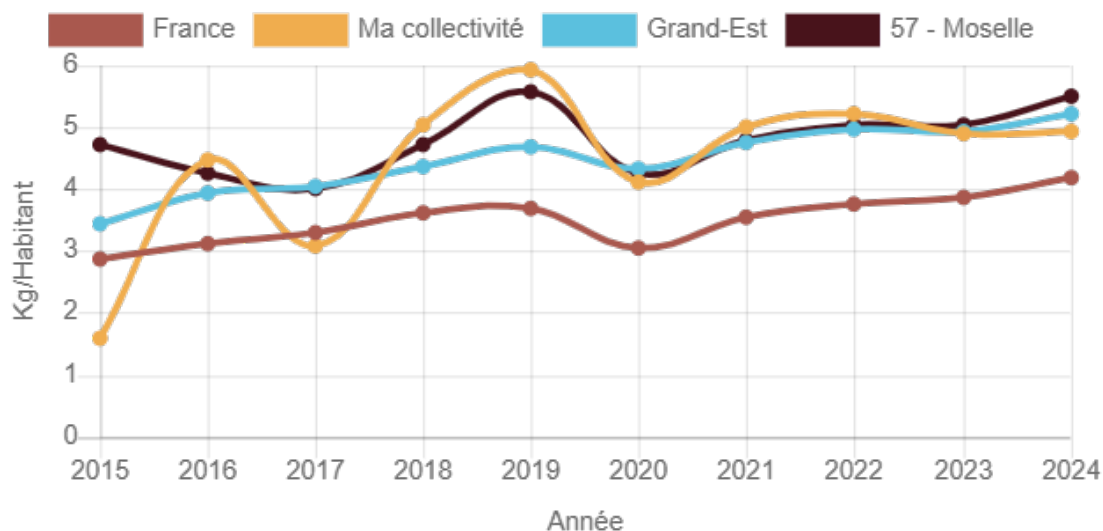
Communes	Population municipale	Fréquence de collecte	Tonnage 2024 (en tonnes)	Quantité totale de déchets verts 2024	Quantité de déchets verts collectés en déchetteries	Déchets verts des collectivités			Quantité totale de déchets verts produits sur la CAPFT	
						Mode de collecte	Tonnage 2024	TOTAL		
ANGEVILLERS	1 311	Benne en accès libre toute l'année	117,12	1 657,71 soit 19,90 kg/hab (+ 4,51 kg/hab. par rapport à 2023)	3 342,74 soit 40,14 kg/hab (+ 2,26 kg/hab. par rapport à 2023)	Pas d'apport			1 786,22 soit 21,45 kg/hab. (+ 2,57 kg/hab. par rapport à 2023)	6 786,67 soit 81,50 kg/hab (+ 9,36 kg/hab. par rapport à 2023)
FONTOY	3 142	Benne en accès libre toute l'année	220,13			Pas d'apport				
HAVANGE	451	Benne en accès libre toute l'année	106,80			Pas d'apport				
LOMMERANGE	360	Benne en accès libre toute l'année	57,87			Pas d'apport				
ROCHONVILLERS	195	Benne en accès libre toute l'année	44,53			Pas d'apport				
TRESSANGE	2 383	Benne en accès libre toute l'année	188,20			Pas d'apport				
BASSE-HAM	2 237	Pas de prestation	290,00			Marché de prestation : CITRAVAL (déchetterie)				
ILLANGE	1 799	Benne en accès limité sur un site communal				Marché de prestation : CITRAVAL (déchetterie)				
MANOM	3 010	Benne en accès limité sur un site communal + Collecte PAP*				Marché de prestation : CITRAVAL (centre de transit de Manom)				
KUNTZIG	1 362	Pas de prestation	-			Marché de prestation : CITRAVAL (déchetterie)				
TERVILLE	7 456	Collecte PAP 1x semaine du 01/03 au 30/11	41,52	Services techniques						
YUTZ	17 401	Pas de prestation	-	Marché de prestation : CITRAVAL (déchetterie)						
THIONVILLE	42 163	Collecte PAP 1 x semaine du 01/03 au 30/11	591,54	Services techniques						

* Porte-à-porte

La collecte des Textiles – Linges – Chaussures

Pour ce qui concerne la collecte du textile, une convention avec l'éco-organisme Re_Fashion et des accords partenariaux avec l'entreprise « GGD » (partenariat Croix Rouge) et l'association caritative « Tri d'Union » ont été signés fin 2015 pour que des bornes de récupération soient placées sur l'ensemble du territoire. Cette collecte est prise en charge financièrement et techniquement par les prestataires partenaires.

On compte **70 points d'apport volontaire** sur le territoire (*les associations caritatives concernées sont comptabilisées*). Ces conteneurs ont permis la collecte de **412 tonnes de textiles en 2024** (403 tonnes en 2023).



Les déchets collectés en déchetteries

Les habitants du territoire peuvent se rendre dans les quatre déchetteries de l'agglomération : Havange, Thionville, Veymerange et Yutz.

Flux	Total 2024	Par rapport à 2023	
Déchets verts	3 342,74 t	+ 234,91 t	
Tout-Venant	5 313,12 t	+ 542,76 t	
Ferraille	546,33 t	+ 64,28 t	
Bois	3 036,88 t	+ 51,97 t	
Carton	482,81 t	- 136,29 t	
Papier	184,85 t	+ 4,63 t	— Sauf Havange
DDS	113,60 t	+ 27,78 t	
DDS filière R.E.P	62,54 t	+ 8,36 t	
Gravats	4 253,60 t	- 23,49 t	
Plâtre	273,26 t	+ 90,81 t	— Uniquement sur Thionville et Veymerange
Ameublement + JJ* + ABJ **	901,73 t	+ 46,69 t	
D3E ***	333,42 t	+ 24,33 t	
Articles de sport	2,43 t	+ 0,01 t	
Piles	6,18 t	+ 0,48 t	
Lampes	2,98 t	- 0,30 t	
DASRI ****	0,45 t	+ 0,01 t	
Pneus	145,15 t	+ 17,15 t	— Sauf Havange
TOTAL 2024	19 002,07 t	+ 954,09 t	

* Jeux et Jouets

** Articles de Bricolage et Jardinage

*** Déchets d'Équipement Électrique et Électronique

**** Déchet d'Activités de Soins à Risque Infectieux

Les déchets des communes (Services Techniques)

Communes	TOUT-VENANT ET DECHETS DE VOIRIE		DECHETS VERTS		TOTAL 2024 (en tonnes)	TOTAL 2023 (en tonnes)
	Mode de collecte	Tonnage 2024 (en tonnes)	Mode de collecte	Tonnage 2024 (en tonnes)		
ANGEVILLERS	Non concerné		pas d'apport		3 860,49 *	3432,3
HAVANGE	Non concerné		pas d'apport			
LOMMERANGE	Non concerné		pas d'apport			
ROCHONVILLERS	Non concerné		pas d'apport			
FONTOY	Non concerné		pas d'apport			
TRESSANGE	Non concerné		pas d'apport			
ILLANGE	Marché de prestation : CITRAVAL (Déchetterie)	2 074,27	Non concerné			
MANOM	Marché de prestation : via Centre de Transit de Manom CITRAVAL		Marché de prestation : via Centre de Transit de Manom CITRAVAL	1 786,22		
BASSE-HAM	Marché de prestation : CITRAVAL (Déchetterie)		Marché de prestation : CITRAVAL (Déchetterie)			
YUTZ	Marché de prestation : CITRAVAL (Déchetterie)		Marché de prestation : CITRAVAL (Déchetterie)			
THIONVILLE	Services techniques		Services techniques			
TERVILLE	Services techniques		Services techniques			
KUNTZIG	Non concerné		Marché de prestation : CITRAVAL (Déchetterie)			
TOTAL	2 074,27		1 786,22			

* Un problème technique ne permet pas de différencier les tonnages de chaque commune. Les tonnages bois et gravats sont manquants.



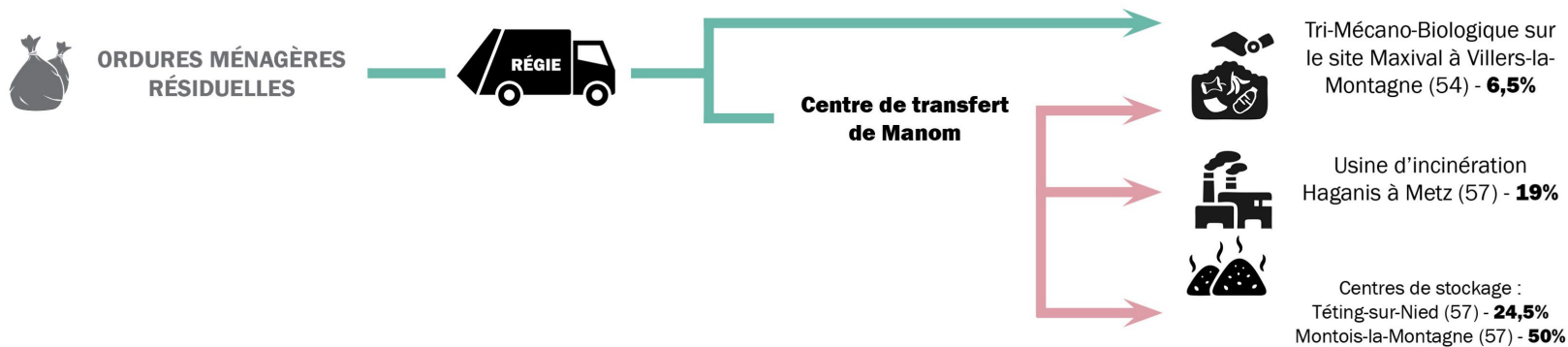
INDICATEURS TECHNIQUES

Le traitement des déchets : organisation et données chiffrées





Exutoire des principaux flux



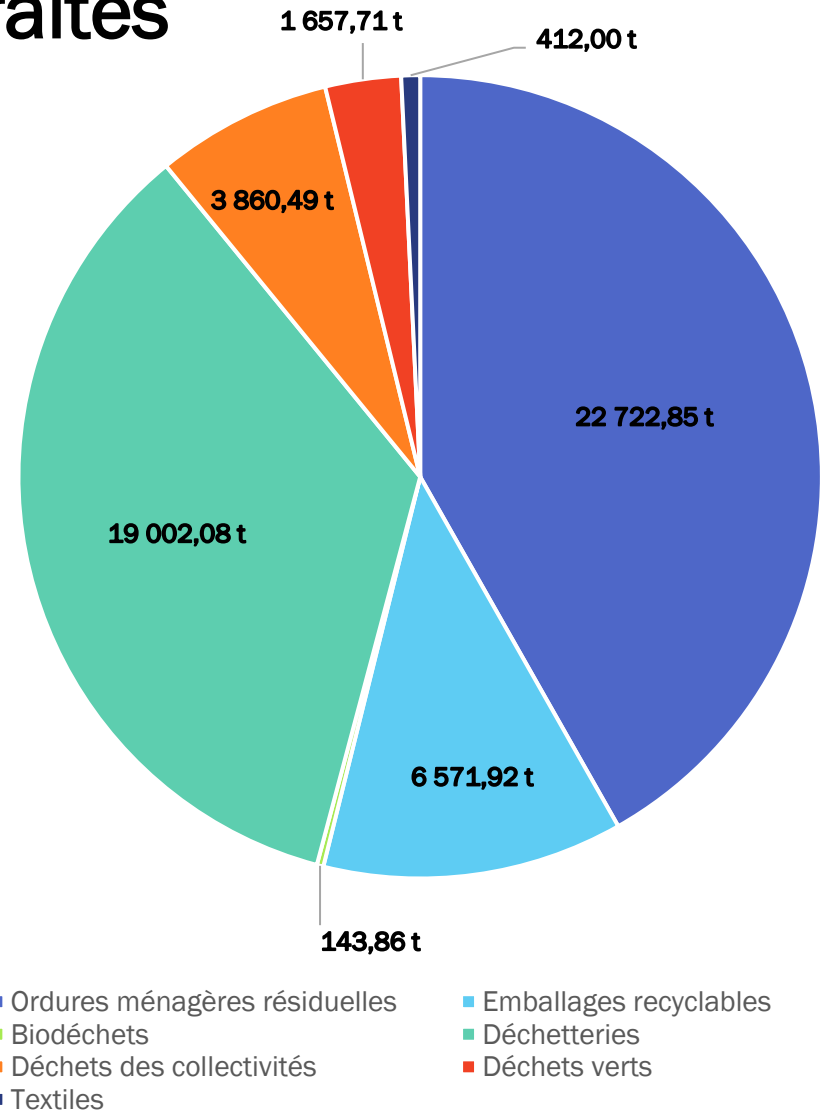
Légende :

- Collecte réalisée par la régie de la CAPFT
- Transport réalisé par le SYDELON (prestation)
- Collecte et transport réalisés par MINERIS (SYDELON)
- Transport réalisé par les communes
- Transport réalisé par CITRAVAL (bas de quai de déchetteries)



Synthèse des flux traités

FLUX	QUANTITES
Ordures ménagères résiduelles	22 722,85 t
Emballages ménagers	3 812,12 t
Verre	2 290,02 t
Papiers	230,39 t
Cartons	239,39 t
Emballages recyclables	6 571,92 t
Biodéchets	143,86 t
Tout-venant	5 313,12 t
Gravats	4 253,60 t
Déchets verts	3 342,74 t
Bois	3 036,88 t
Ferraille	546,33 t
Cartons	482,81 t
Papiers	184,85 t
Ameublement	901,73 t
Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques	333,42 t
Déchets Diffus Spécifiques	176,14 t
Autres flux déchetteries	430,46 t
Déchetteries	19 002,08 t
Tout Venant	2 074,27 t
Déchets verts	1 786,22 t
Gravats	-
Bois	-
Déchets des collectivités	3 860,49 t
Déchets verts	1 657,71 t
Textiles	412,00 t
TOTAL	54 370,91 t



Le traitement des déchets

10,5% des déchets ont fait l'objet d'une valorisation énergétique, 45,4 % d'une valorisation matière (y compris compostage), 44,1 % de déchets ont été stockés.

FLUX	QUANTITES	SITE DE TRAITEMENT	MODE DE TRAITEMENT
Ordures ménagères résiduelles et déchets de balayage	24 797,12 t	74,50 % : ISDND à Montois-la-Montagne (57) et à Téting-sur-Nied (57) - SUEZ 19 % : Unité de Valorisation Energétique à Metz (57) - HAGANIS 6,50% : Centre de traitement des déchets Maxival à Villers-la-Montagne (54) - SUEZ	STOCKAGE
			VALORISATION ENERGETIQUE
			TRI MECANOBIOLOGIQUE
			COMPOSTAGE
Refus de tri	930,91 t	Unité de Valorisation Energétique à Metz (57) - HAGANIS	VALORISATION ENERGETIQUE
Biodéchets	143,86 t	Méthanisation à Toul (54) - METHATOUL	MÉTHANISATION
Déchets verts	6 786,67 t	Plateforme de compostage à Metzervisse (57) - TERRALYS Centre de traitement des déchets Maxival à Villers-la-Montagne (54) - SUEZ	COMPOSTAGE
Emballages ménagers (avec papiers) :			
Plastique	569,32 t	VALORPLAST à Puteaux (92)	VALORISATION MATIERE
Acier	134,15 t	ARCELOR MITTAL à Dunkerque (59)	
Aluminium	29,88 t	AFFIMET à Compiègne (59)	
Cartons - PCNC	1 168,29 t	REVIPAC et papeterie EMIN LEYDIER à Nogent-sur-Seine (10)	
Papiers - 1,11	603,43 t	UPM à Levallois Perret (92)	
Papiers - 1,02	477,15 t	PAPREC à Dieulouard (54)	
Briques alimentaires - PCC	31,27 t	REVIPAC et papeterie LUCART à Laval-sur-Vologne (88)	
Cartons	722,20 t	CITRAVAL à Rombas (57)	VALORISATION MATIERE
Verre	2 290,02 t	SIBELCO à St Menge (88)	VALORISATION MATIERE
Tout-venant	5 313,12 t	ISDND à Montois-la-Montagne (57) - SUEZ	STOCKAGE
Bois	3 036,88 t	ETS. EGGER à Rambervillers (88)	VALORISATION MATIERE
Ferraille	546,33 t	ETS. DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT à Thionville (57)	VALORISATION MATIERE
Gravats	4 253,60 t	TTM à Anderny (54)	VALORISATION MATIERE
Déchets Diffus Spéciaux	176,14 t	ETS. CEDILOR à Malancourt-la-Montagne (57)	VALORISATION MATIERE
Plâtres	273,26 t	RITLENG REVALORISATIONS à Rohr (67)	VALORISATION MATIERE
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	333,42 t	ETS. REMONDIS à Troyes (10), COOLREC, METALIFER	VALORISATION MATIERE
Textiles-Linges-Chaussures	412,00 t	LE RELAIS à Stiring-Wendel (57) et GGD à Creutzwald (57)	VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE
Ameublement	901,73 t	CITRAVAL à Rombas (57)	VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE



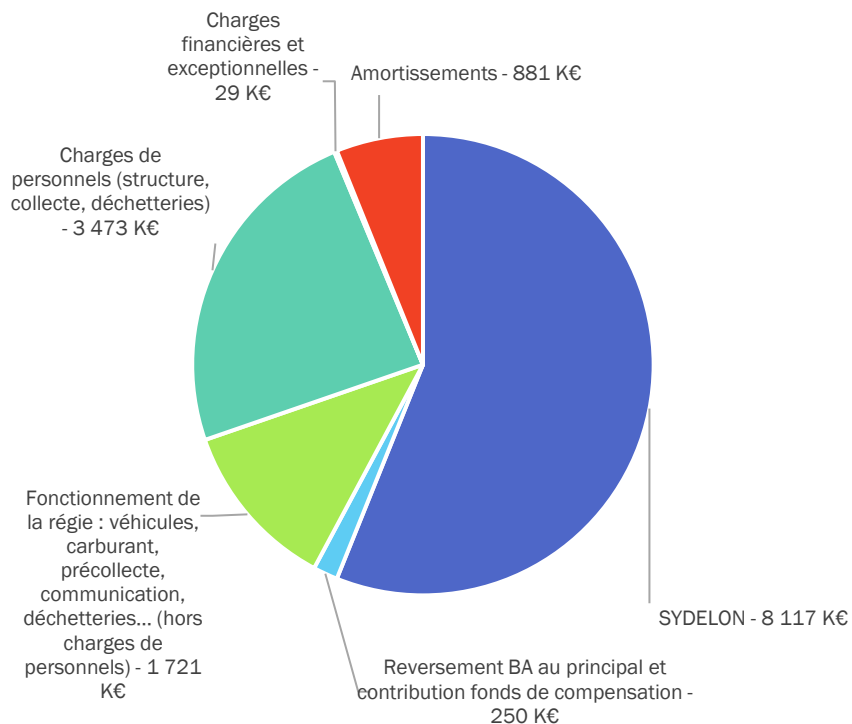
INDICATEURS FINANCIERS



Financement du service : Dépenses et recettes du budget annexe « Déchets » 2024

LES DEPENSES

Des **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** d'un montant de **14 472 k€**

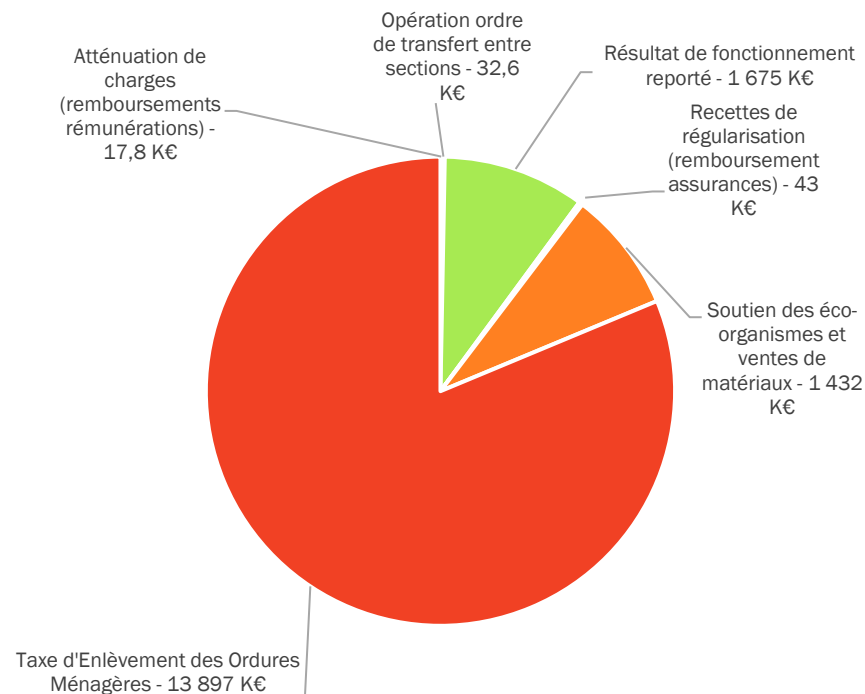


Et des **DEPENSES D'INVESTISSEMENT** d'un montant de **2 423 k€**
(bacs, acquisition de véhicules pour l'extension de la régie, Centre Technique Communautaire...)

Soit un total de **16,9 M€**

LES RECETTES

Des **RECETTES DE FONCTIONNEMENT** d'un montant de **17 096 k€**



Et des **RECETTES D'INVESTISSEMENT** d'un montant de **1 322 k€**
(Subventions, emprunts...)

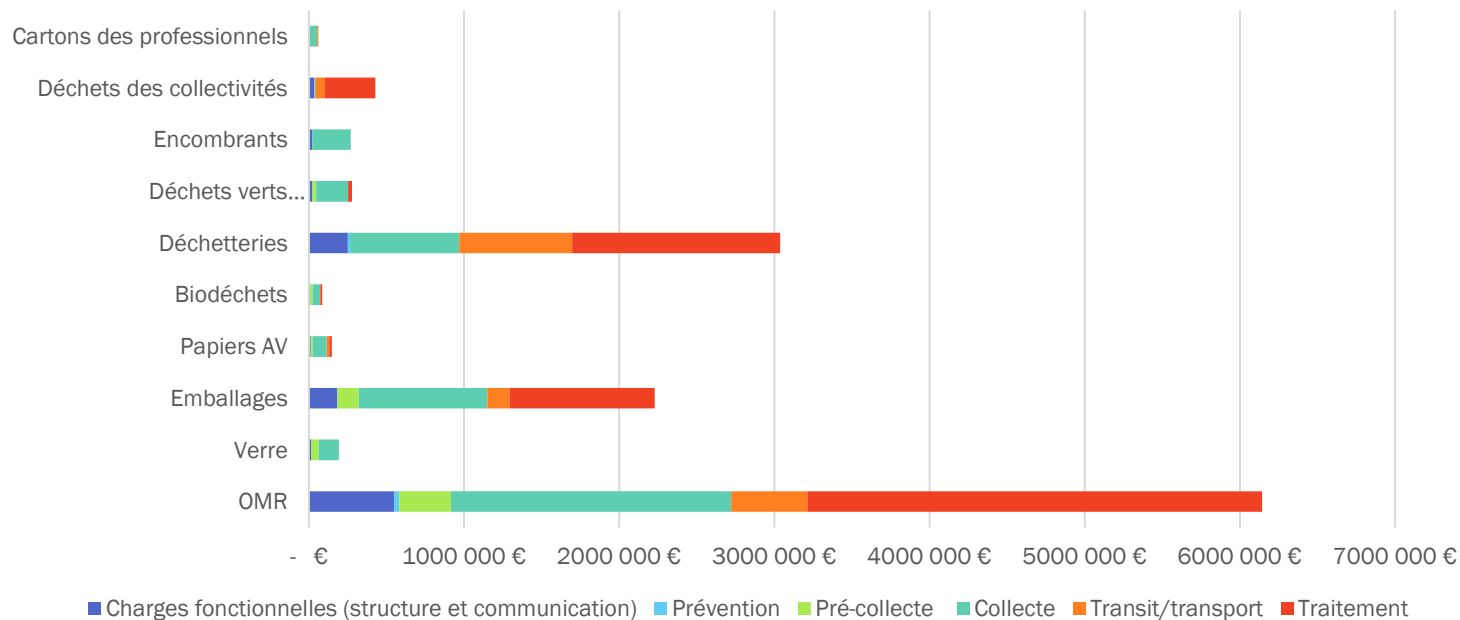
Soit un total de **18,4 M€**



Coût complet* par étape technique et par flux

* **Coût complet** : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par la collectivité sans tenir compte par exemple des produits industriels (ex. vente de matériaux) qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

	OMR	Verre	Emballages	Papiers AV	Biodéchets	Déchetteries	Déchets verts hors déchetteries	Encombrants	Déchets des collectivités	Cartons des professionnels	Textiles	TOTAL
Charges fonctionnelles (structure et communication)	549 113 €	15 896 €	183 398 €	12 127 €	7 115 €	249 969 €	22 781 €	22 149 €	35 184 €	5 101 €	15 €	1 102 848 €
Prévention	33 006 €	940 €	1 565 €	95 €	59 €	16 155 €	680 €	64 €	1 584 €	98 €	169 €	54 415 €
Pré-collecte	332 601 €	46 378 €	135 748 €	12 904 €	16 955 €	- €	23 067 €	- €	- €	- €	- €	567 653 €
Collecte	1 805 859 €	129 947 €	828 659 €	88 837 €	50 006 €	702 267 €	205 868 €	247 117 €	4 400 €	47 745 €	- €	4 110 705 €
Transit/transport	491 339 €	- €	143 412 €	17 861 €	- €	727 670 €	- €	- €	59 536 €	9 006 €	- €	1 448 824 €
Traitement	2 931 668 €		935 665 €	15 591 €	12 390 €	1 341 435 €	24 481 €		326 783 €		- €	5 588 013 €
Coût complet	6 143 586 €	193 161 €	2 228 447 €	147 415 €	86 525 €	3 037 496 €	276 877 €	269 330 €	427 487 €	61 950 €	184 €	12 872 458 €





Les soutiens et ventes de matériaux

ECO-ORGANISMES	MATERIAUX	MONTANT
CITEO – PAPIERS	Papier	109 185,68 €
CITEO – EMBALLAGES	Emballages ménagers	674 663,73 €
ECO DDS	Déchets Diffus Spécifiques	4 077,21 €
ECO MAISON	Mobilier	43 637,21 €
OCAD3E	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	26 383,33 €
RE_FASHION	Textiles	1 250,00 €
TOTAL DES SOUTIENS		859 197,60 €

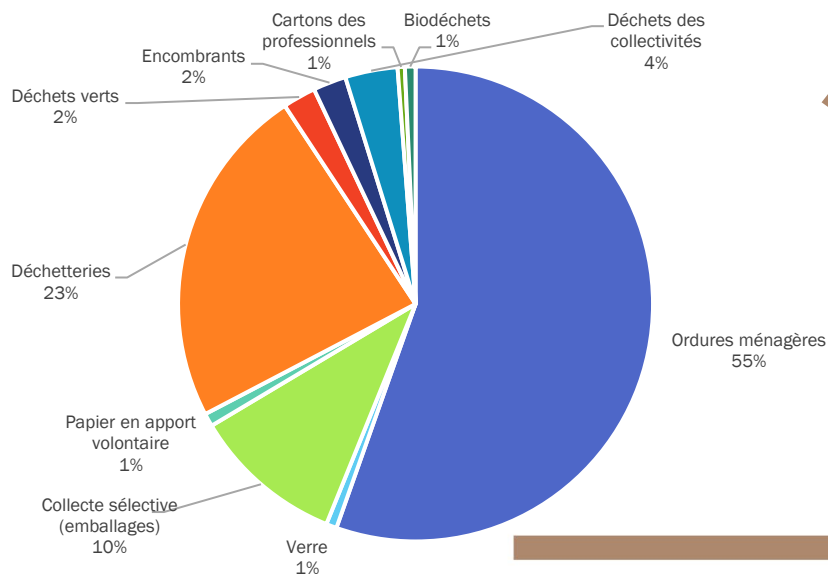
REPRENEURS	MATERIAUX	MONTANT
VALORPLAST	Plastique	83 945,24 €
ARCELOR	Acier	25 717,51 €
AFFIMET	Aluminium	15 571,13 €
OI MANUFACTURING	Verre	84 425,28 €
REVIPAC	Papier - carton non complexé (cartonnettes)	103 723,60 €
REVIPAC	Briques alimentaires	406,51 €
TOTAL DES RECETTES DE VENTE DE MATERIAUX		313 789,27 €

REPRENEURS	MATERIAUX	MONTANT
UPM	Papiers	78 637,46 €
CITRAVAL	Cartons déchetteries	10 261,47 €
DERICHEBOURG	Ferraille déchetteries	105 453,50 €
TOTAL DES RECETTES DE VENTE DE MATERIAUX		194 352,43 €

Coût aidé* par flux toutes étapes confondues

* Coût aidé HT : coût complet moins les produits industriels (ventes de matériaux), les soutiens apportés par les éco-organismes (Citeo, Eco-Maison,...) et les autres aides (subventions).

Coût aidé HT pour chaque flux de déchets	
Ordures ménagères	6 609 730 €
Verre	85 570 €
Collecte sélective (emballages)	1 229 921 €
Papiers en apport volontaire	106 035 €
Déchetteries	2 790 797 €
Déchets verts	268 338 €
Encombrants	267 848 €
Déchets des collectivités	425 924 €
Cartons des professionnels	58 461 €
Biodéchets	85 806 €
Textiles	- 1 066,00 €
Total	11 927 364 €



	Population desservie	Coût aidé HT (€/hab)
Ordures ménagères PAP	61 952	84,35 €
Ordures ménagères AV	21 318	64,93 €
Verre	83 270	1,03 €
Collecte sélective PAP	61 952	15,76 €
Collecte sélective AV	21 318	11,89 €
Papiers en apport volontaire	63 600	1,67 €
Déchetteries	83 270	33,80 €
Déchets verts	65 869	4,11 €
Encombrants	83 270	3,23 €
Déchets des collectivités	83 270	5,13 €
Cartons des professionnels	83 270	0,71 €
Biodéchets	26 605	3,35 €
Total	83 270	143,24 €

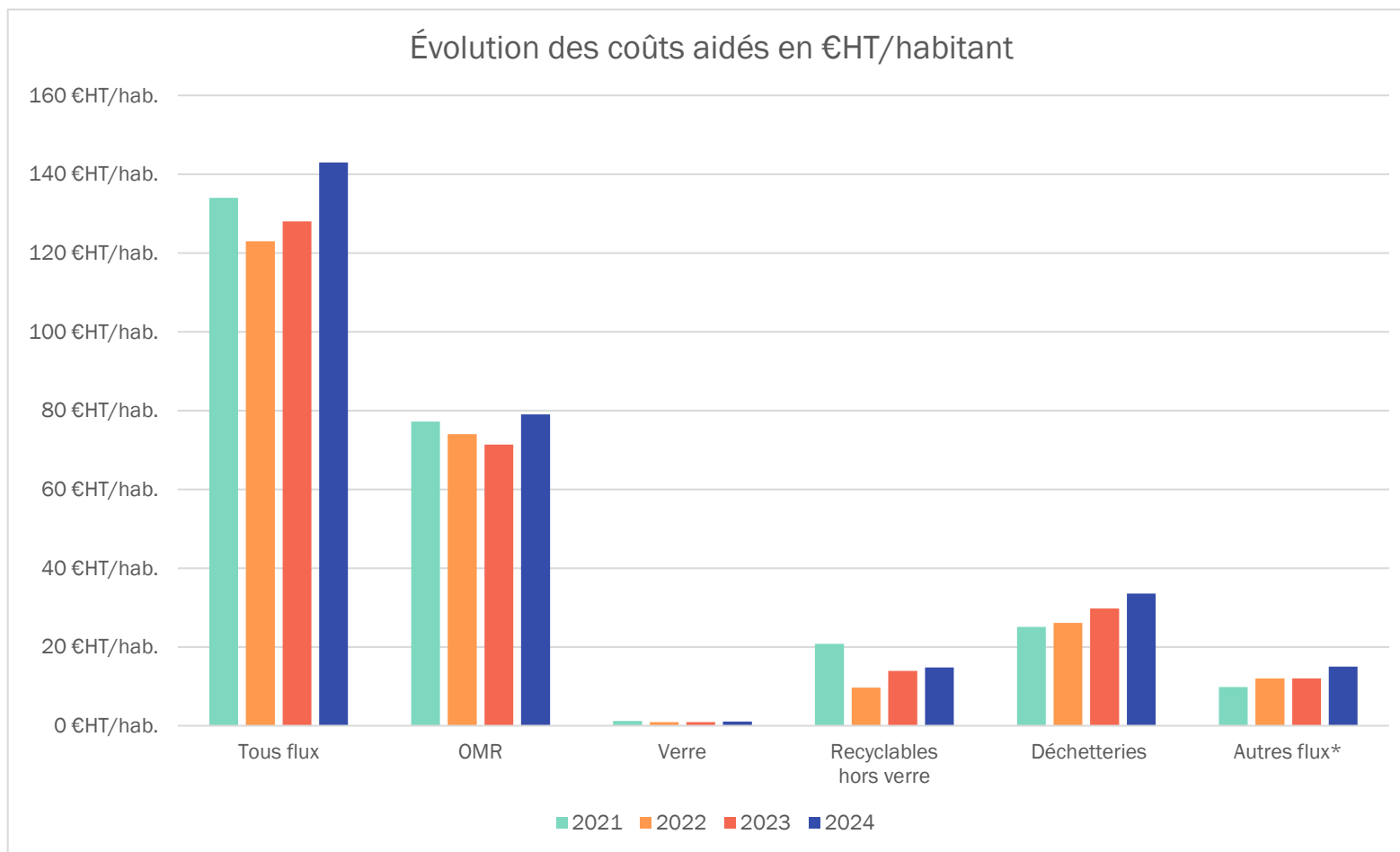


ÉVOLUTION DEPUIS 2021

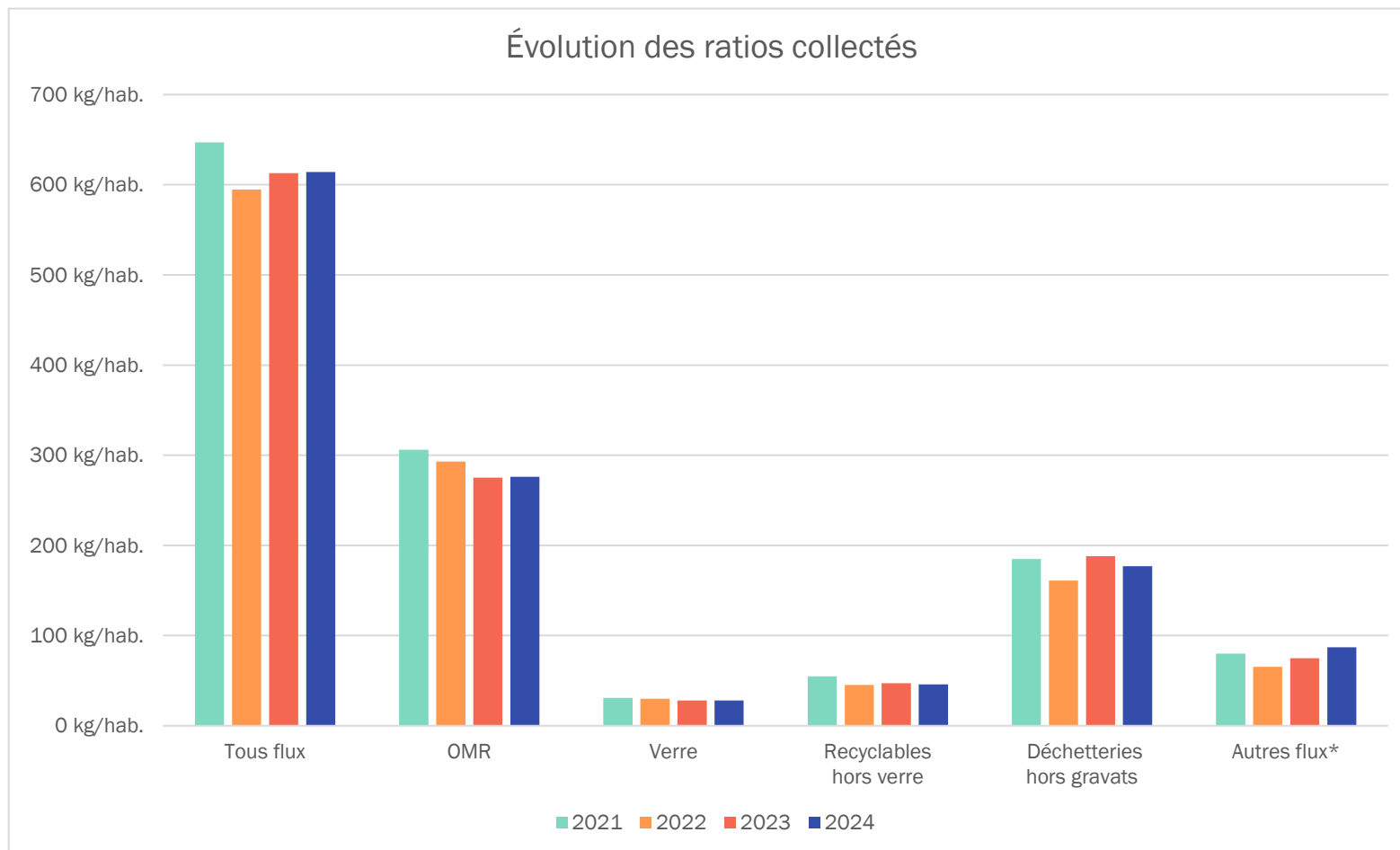


Evolution de 2021 à 2024 des coûts aidés* (en € HT/hab.)

* **Coût aidé HT** : coût complet moins les produits industriels (ventes de matériaux), les soutiens apportés par les éco-organismes (CITEO, ECO-MAISON,...) et les autres aides (subventions).



Evolution de 2021 à 2024 des ratios collectés (en kg/hab./an)





PRÉVENTION ET SENSIBILISATION



Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Conformément à l'article L.541-15-1 du Code de l'Environnement, la Communauté d'Agglomération s'est engagée dans l'**élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, par délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023.

Le PLPDMA est un document stratégique visant à coordonner l'ensemble des actions entreprises par les pouvoirs publics et les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis à l'article L.541-1 du Code de l'Environnement, à savoir :

- Réduire de 15% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,
- Réduire de 5% les quantités de déchets des activités économiques par unité de valeur produite,
- Réduire de 50% le gaspillage alimentaire,
- Atteindre l'équivalent du 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation.

Dans la première partie de l'élaboration du PLPDMA, un état des lieux socioéconomique a été réalisé afin de dresser « la carte d'identité » du territoire de l'agglomération. Celui-ci a été complété par une analyse du service Déchets de l'intercommunalité et, notamment, des flux collectés par le service public. Ces éléments ont permis de définir 6 axes stratégiques permettant l'élaboration d'un programme d'actions construit avec les acteurs du territoire lors de groupes de travail thématiques, réalisés entre novembre 2024 et janvier 2025.

Ces concertations ont permis de construire un **programme d'actions autour de 6 axes stratégiques**, pour la période 2025 – 2031 :

1. Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets,
2. Lutter contre le gaspillage alimentaire,
3. Agir en faveur du réemploi et pour l'allongement de la durée de vie des produits,
4. Promouvoir la consommation durable,
5. Développer l'éco-exemplarité de l'EPCI et de ses communes membres,
6. Accompagner les professionnels dans la réduction de leurs déchets.

La version finale du projet sera soumise à l'approbation du Conseil Communautaire en 2025 pour son adoption.



Suite de la promotion du compostage individuel et collectif

En 2024, **125 composteurs** ont été vendus par le service Déchets de la Communauté d'Agglomération aux habitants du territoire au tarif préférentiel de 30 euros. En parallèle, **10 sites de compostage** collectifs accueillent un peu plus de 430 utilisateurs.

Le déploiement de la collecte des biodéchets ne substitue et ne remplace pas le compostage. Ces deux solutions sont complémentaires, certains déchets pouvant être dirigés vers un dispositif plutôt que l'autre (ex : les branchages dans un composteur, les restes laitiers et carnés à la collecte des biodéchets).





ÇA S'EST PASSÉ EN 2024...



Poursuite du déploiement de la collecte des biodéchets

Depuis juin 2021, la Communauté d'Agglomération expérimente la **collecte à la source des biodéchets** dans deux quartiers de Thionville et à Angevillers. Cette campagne a permis de tester un dispositif voué à être étendu à l'ensemble du territoire.

Ainsi, pour couvrir l'intégralité du territoire par la collecte séparée des biodéchets, l'Agglo a mis en œuvre un plan d'actions visant à instaurer ce système de manière progressive :

- De juin à fin 2024 : Basse-Ham, Illange, Kuntzig, Manom, Terville et Yutz
- 2025 : Havange, Fontoy, Lommerange, Tressange, Rochonvillers et autres quartiers de Thionville.

Chaque foyer est informé un mois avant la mise à disposition du matériel par une communication en boîtes aux lettres.

Cette collecte est effectuée une fois par semaine, **en complément** de la collecte séparée des emballages et de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Pourquoi trier ses biodéchets ?

Les **biodéchets représentent 1/3 des poubelles résiduelles** des Français : c'est un flux non négligeable qu'il convient d'extraire de nos déchets ménagers pour tenter d'en réduire la quantité enfouie de 50% d'ici 2025.

La mise en décharge ou l'incinération des biodéchets sont à l'origine de gaz à effet de serre influant sur le réchauffement climatique.

Compostés ou méthanisés, les biodéchets constituent une **ressource organique et énergétique**. La mise en décharge et l'incinération sont des modes de traitement des déchets extrêmement coûteux, réservés aux déchets qu'on ne peut pas valoriser.



Mise en service de nouveaux conteneurs enterrés

Comme chaque année, la Communauté d'Agglomération a procédé à des investissements liés à la mise en œuvre des conteneurs enterrés :

- **Rue du Moulin (Thionville) :** déplacement des conteneurs aériens situés auparavant rue Joffre à Thionville,
- **Rue de Paris (Thionville) :** remplacement des conteneurs aériens.



Rue de Paris, Thionville



Rue du Moulin, Thionville

Acquisition de nouveaux véhicules

Pour répondre aux besoins du service public, le service Déchets a fait l'acquisition de plusieurs véhicules :

- **Trois véhicules de collecte,**
- **Deux véhicules légers destinés aux livraisons :**
 - Un grillagé,
 - Une camionnette.
- **Un laveur haute pression sur remorque.**



La collecte des mégots de cigarettes en déchetteries

En 2024, des bornes d'apport volontaire ont été installées dans les **quatre déchetteries** de l'agglomération afin que chaque habitant puisse y **déposer ses mégots de cigarettes**.

Pourquoi déposer ses mégots dans les bornes dédiées ?

Les mégots jetés dans les ordures ménagères résiduelles génèrent 8 fois plus de CO2 que s'ils sont collectés et recyclés. Les mégots collectés sont ensuite dépollués et recyclés en mobilier urbain, tels que des bancs, grâce à un partenariat entre l'entreprise SHIME et la société MÉGO.

Quelques chiffres :

- 1 mégot pollue 500L d'eau (soit l'équivalent de 3 baignoires),
- 1 mégot contient plus de 2 000 substances toxiques,
- 1 mégot n'est pas biodégradable, il est constitué d'acétate (plastique) de cellulose,
- 1 incendie sur 10 dans le monde est causé par un mégot de cigarette.

30 kg ont été collectés pour cette première année.



Signature de la nouvelle R.E.P PMCB

Le gisement de déchet du bâtiment représente environ 46 millions de tonnes de déchets par an. De plus, la déconstruction génère des quantités considérables de déchets peu valorisés.

Entrée en vigueur en 2023, la REP Bâtiment (PMCB) - responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment -, est un système de gestion des déchets qui prévoit que les metteurs sur le marché de produits du bâtiment prennent en charge financièrement leur traitement et leur valorisation en fin de vie.

Depuis, sa mise en œuvre progressive, concerne la reprise sans frais, le maillage d'installation de traitement, le soutien à la collecte au transport et la lutte contre les dépôts sauvages.

Quatre éco-organismes ont reçu l'agrément de l'Etat pour la filière REP Bâtiment et se rassemblent sous un organisme coordonnateur **appelé l'OCAB**.

En 2024, la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville a signé avec l'OCAB un agrément permettant d'accueillir sur l'ensemble des déchetteries les produits issus du bâtiment.

La mise en œuvre effective de cette nouvelle collecte **débutera dès 2025**.





PERSPECTIVES 2025...





Les perspectives pour 2025

L'année 2025 sera consacrée à :

- La poursuite et fin du déploiement de la collecte séparée des biodéchets,
- L'adoption et la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,
- La mise en place de la REP « Produits et Matériaux issus de la Construction et du Bâtiment » dans les déchetteries,
- La réhabilitation de la déchetterie de Thionville,
- L'extension foncière du Centre Technique Communautaire,
- Le changement du logiciel de gestion des déchets.